



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024

Extrait du registre des délibérations

Date de convocation :
06/09/2024

Nombre de délégués en exercice	284
Nombre de membres présents	143

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze septembre à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes « Josiane Mascarin » au Temple sur Lot sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

n° 24_063_C

**Objet de la
délibération :**
**Convention d'adhésion
« Information
Géographique » avec le
CDG47 – Modification des
Annexes**

Étaient présents :

Présidente : Madame Geneviève LE LANNIC.

Vice-présidents territoriaux :

Mesdames, Messieurs :

- Françoise LABORDE, 1^{ère} Vice-Présidente (La Sauvetat sur Lède)
- Jean-Pierre VICINI, 2^{ème} Vice-Président (Thouars sur Garonne)
- Julie CASTILLO, 3^{ème} Vice-Présidente (Casteljaloux)
- Jean-Pierre MOULY, 5^{ème} Vice-Président (2 voix – Fumel et le SI de la Lémance)
- Pierre SICAUD, 6^{ème} Vice-Président (Castillonès)
- Pierre IMBERT, 7^{ème} Vice-Président (Caumont sur Garonne)

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs : Christophe MÉLON et Christian GIRARDI (Aiguillon), Didier CARRÈGUES (Allemans du Dropt), Lionel LABARTHE (Andiran), Françoise MARBOTTE (Armillac), Franck BERNARD (Auradou), Denis GUILLOU (Baleyssagues), Brigitte PAYERAS (Beaugas), Bernard ESCOLL (Beaupuy), Pascal MOURGUES (Bias), Jacques DUBICKI (2 voix – Blanquefort sur Briolance et le SI de la Lémance), Bernard VERGNES (Boudy de Beauregard), Pierre PRUNET (Bourgougnague), Jean-Pierre ALBERGUCCI (Bourran), François THOLLON POMMEROL (Boussès), Martin LAVOYER (Brugnac), Jean-Louis MOLINIÉ (Buzet sur Baïse), Nicole GERION (Cahuzac), Véronique PITTON (Casseneuil), Alain BAYSSIE (Cassignas), Pascal DOUCET (Casteljaloux), Jean-Claude VIGNAU (Castelmoron sur Lot), Philippe HUVELLE (Castelnaud de Gratecambe), Éric DELMOTTE (Caubon Saint Sauveur), Christian LAPORTE (Condezaygues), Michel DOUSSINE

(Douzains), Alain DELANNE (Duras), Jean-Jacques CAPDEVILLA (Escassefort), Patrick DAUBISSE (Esclottes), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Jean-Louis LE MANACH (Frespech), Jean-Louis COSTES (Fumel), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), , Nadine ZANARDO (Grateloup Saint Gayrand), Guy VICTOR (Hautefage La Tour), Pascal ANDRIEUX (Hautesvignes), Serge ORLUC (La Croix Blanche), Anne LESIMPLE (La Sauvetat du Dropt), Marc BIRAU (Labretonie), Jean-Paul DESTIEU (Lacaussade), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Adrien BEAUDOIN (Lagarrigue), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Pascal BOUTAN (Lamontjoie), Jean-François GUILLOT (Laperche), Léopold TALOU (Laroque Timbaut), Jean-Pierre VIGUIER (Lagnac), Jean MARBOUTIN (Lavergne), Jacques TOURNADE (Le Laussou), Jean-Louis LALAUE (Le Saumont), Michel MAURIES (Le Temple sur Lot), Christian PAGNOT (Lévignac de Guyenne), Alain LARQUEY (Longueville), Alain BUGGIN (Loubès Bernac), Sébastien CHAUDAGNE (Lusignan Petit), Alain PASCAL (Marmande), Catherine BUZARE (Masquières), Philippe AMBROISE (Massoulès), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), Noël VACQUÉ (Miramont de Guyenne), Claudie CADDoux (Monbahus), Éric MARCUZZO (Monbalen), Denis DELFOUR (Moncrabeau), André MESSINES (Monheurt), Michel PAGES (Monségur), Michèle LAFOZ (Monsempron Libos), Jean-Michel BOSC (Montastruc), William BALDI (Montesquieu), , Patrick CARRÈGUES (Montpezat d'Agenais), Jean-Pierre DERC (Montpouillan), Jean-Claude BLOUET (Moustier), Hugues DAVID et Thierry BOZZELLI (Nérac), Henry MATTANA (Pailloles), Serge CADIOT (Pardaillan), Jean-Marc SCHMITZ et Gérard MULLER (Penne d'Agenais), Jean-Jacques TRICHEREAU (Peyrière), Jean-Pierre SAGNETTE (Pinel Hauterive), Thierry BROUILLARD (Port Sainte Marie), Joël CHRÉTIEN (Poudenas), Aldo RUGGERI (Prayssas), Jean-Michel LAFFARGUE (Puch d'Agenais), Christian PENOT (Puysserampion), Thierry TRIAYRE (Rayet), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Alain LALANNE (Réaup Lisse), Alain VERGNIAUD (Rives), Alain PERUCH (Roumagne), Jean-Michel MESSI (Saint Aubin), Nadine LE JEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Janine CHAPPERT (Saint Colomb de Lauzun), Bruno RIGAUT (Saint Étienne de Fougères), Jeanine MARSAT (Saint Front sur Lémance), Denis MORVAN (Saint Géraud), Jean-Jacques FOULOU METGE (Saint Jean de Duras), Pierre ZARA (Saint Martin de Villereal), Marie-Christine BICHE (Saint Maurice de Lestapel), Jean-Michel POIGNANT (Saint Pardoux du Breuil), Michel SABATHIER (Saint Pé Saint Simon), Michel JAY (Saint Pierre sur Dropt), Jean-Louis BONETTI (Saint Quentin du Dropt), Martine MASSOU (Saint Salvy), Marie-Thérèse MEROT (Saint Sardos), Yann BIHOUEE et Daniel LESTIEU (Saint Sylvestre sur Lot), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Didier RESSIoT et Antoine MILANESE (Sainte Bazeille), Martine BABIN (Sainte Gemme Martailac), Philippe SALAND (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Janick CAZETTE (Salles), Jean-Pierre CALMEL (Sauveterre la Lémance), Christiane LARTIGUE (Ségallas), Daniel RENTENIER (Sembas), Guillaume GUERIN (Sérignac Péboudou), Bernard PatissoU (Soumensac), Charles GUFFROY (Tombeboeuf), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Francis PINASSEAU (Verteuil d'Agenais), Daniel FRICARD (Vianne), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Pascal CHAUGIER (Villeneuve de Duras), Freddy GUEUDIN, Gérard RÉGNIER et Jean-Éric

ROSIER (Villeneuve sur Lot), Jacques CAMINADE (Villeréal), Alain DALLA MARIA (Villemontais) et Brigitte RIBERA (Xaintrilles).

Étaient absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs : Nadège BISSIÈRES (Agmé), Chantal TEYSSIER (Agnac), Patrick LABAISSE (Allez et Cazeneuve), Jean-Marie PONS (Allons), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Pierre ALLEMAND (Anthé), Jeanne CHEVALIER (Anzex), Jannick ORJUBIN (Auriac sur Dropt), Valérie TONIN (Barbaste), Marielle BREUIL (Bazens), Yves SABOURIN (Beauziac), Damien LELAURAIN (Bias), Alain LERDU (Birac sur Trec), Jean-Marie QUEYREL (Bourlens), Jean-Claude VALADIER (Bournel), Alain LORENZELLI (Bruch), Serge LAGOURGUE (Calignac), Patrick YAOUANC (Calonges), Jean-Claude RAPHALEN (Cambes), Bernard GIROU (Cancon), Christian GILLET (Casseneuil), Didier RIVIÈRE (Castella), Jacques MORISE (Castelnau sur Gupie), Marie-Françoise CARLES (Caubeyres), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Gérard DELCOUSTAL et Jean-Jacques LEUGE (Clairac), Dominique ORLIAC (Clermont-Dessous Rémi MOREAU (Coulx), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Nicolas JANAILLAC (Cours), Didier CAYSSILLE (2 voix – Cuzorn et SI La Lémance), Stéphane ROSSATO (Damazan), Gilbert GUÉRIN (Dausse), Béatrice GABRIELLE (Dévillac), Gilles GROSJEAN (Dolmayrac), Julien ERNOUT (Doudrac), Léo SUAREZ (Durance), Serge LARROCHE (Espies), Martial DESCHAMPS (Fargues sur Ourbise), Maryline DE PARSCAU (Fauguerolles), Sophie MARTIN (Ferrensac), Nicolas RAVEL (Feugarolles), Brigitte CERVERA (Fieux), Jean-Luc DELRIEU (Fongrave sur Lot), William MIALLET (Fourques sur Garonne), Paulette LABORDE (Francescas), Mireille PROVENT (Frégimont), Georges LEBON (Galapian), Bruno GUEDES PIRES (Gavaudun), Jean-Louis MARCHI (Gontaud de Nogaret), Éric JEAN (Grézet Cavagnan), Chrystel COLMAGRO (Houeillès), Daniel LATASTE (La Réunion), Nicole BERNADET (Labastide Castel Amouroux), Gérard COURATIN (Lacapelle Biron), Françoise NOVAK (Lachapelle), Jacques VERDELET (Lagruère), David DUSSEVAL (Lagupie), Jacques ECHEVERRIA (Lannes), Bernard BITTNER (Laparade), Serge PERES (Lasserre), Habib HANANA (Lauzun), Christelle PRUVOST et Sébastien CRUSSIÈRE (Lavardac), Pierre RÉAU (Le Fréchou), Bruno LAZZARINI (Le Lédat), Benoît NUNES (Le Mas d'Agenais), Marie-France VILLES (Le Nomdieu), Jean Bernard GARIN (Leyritz Moncassin), Isabelle LABONNE (Lougratte), Arnaud PILON (Madaillan), Muriel FIGUEIRA (Marmande), Bernard BARRIÈRES (Massels), François BOUYOU (Mazières Naresse), Pierre DUCOMET (Mézin), Luc SAUVE (Miramont de Guyenne), Francis MALISANI (Moncaut), Christian VIDAL (Monclar d'Agenais Henri CORBEL et Patrick FERRÉ (Monflanquin), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), Pascal PAVARD (Montagnac sur Lède), Stéphane MARTIN (Montauriol), Laurent AUROUX (Montaut), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), Henri DE COLOMBEL (Montgaillard), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Pascal DANDY (Monviel), Yoann KEMPEN (Moulinet), Maurice PIERRE (Nicole), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Marcel CALMETTE (Paulhiac), Michel DARROUMAN (Pindères), Jean-Pierre SUAREZ (Pompiey), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Christine LAFAYE-LAMBERT et Cécile DURGUEIL (Pujols), Pierre CAMANI (Puymiclan), Jean-Pierre VILLENEUVE (Roquecor), Bernard REGNARD (Saint Amans du Pech),

Christine DELMAS (Saint Antoine de Ficalba), Jean-Pierre CADRET (Saint Astier), Franck MORVAN (Saint Avit), Benjamin BONIFAY (Saint Beauzeil), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villeréal), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born), Christelle BAISIR (Saint Georges), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Jean-Michel HUET (Saint Léon), Jean-Luc MINBIELLE (Saint Martin Curton), Michel LAFARGUE (Saint Martin Petit), Marie-José BONADONA (Saint Pardoux Isaac), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Grégory CAMARA GONZALEZ (Saint Pierre de Buzet), Sylvie RECOUSSINE (Saint Robert), Mathieu DELIGNAC (Saint Sernin), Daniel CHATAING (Sainte Colombe de Duras), Xavier JOURD'HUI (Sainte Colombe de Villeneuve), Michel DAYNES (Sainte Livrade sur Lot), Patrice JACQUIN (Sainte Maure de Peyriac), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Laurent MERSIÉ (Savignac de Duras), Joël BRAZZOROTTO (Savignac sur Leyze), Alain BROUILLET (Sénéstis), Jean Alain BOUTELIER (Seyches), Patrick TONIN (Sos), Denis DUTEIL (Taillebourg), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Mathieu PELERIN (Tonneins), Alain ROLAND (Tourliac), Didier BALSAC (Tournon d'Agenais), Marie-Thérèse POUCHOU (Trémons), Michel ROUQUIER (Valeilles), Philippe BOURGOIN (Varès), Alexandre MARCOMINI (Villebramar), Michel LAVILLE (Villeneuve sur Lot), Jean- Christophe COURRÈGELONGUE (Virazeil) et Didier VAYSSIÈRE (SI La Lémance).

Secrétaire de Séance : Christian GIRARDI

DÉLIBÉRATION du COMITÉ SYNDICAL n° 24_063_C

**Objet : Convention d'adhésion « Information géographique » avec le Centre de Gestion 47
Modification des annexes**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2224-7 et L.2224-8 relatifs aux compétences en matière d'Eau Potable, d'Assainissement Collectif et Non Collectif ;

VU l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 permettant aux Centres de Gestion d'assurer toute tâche administrative à la demande des collectivités et établissements ;

VU l'Arrêté inter préfectoral n° 47-2022-12-27-00001 en date du 27 décembre 2022 et ses statuts applicables au 1^{er} janvier 2023 ;

VU la convention d'adhésion existante validée en Comité syndical le 1^{er} juillet 2021 relative à la mise à disposition des applications SIG (Système d'Information Géographie) InfoGéo47 :

- « Cadastre » : consultation cadastrale pour tous les services de gestion des réseaux d'eau potable et d'assainissement et foncier
- « ASN AEP » : gestion des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif
- « SPANC » : gestion des dossiers d'assainissement non collectif ;

CONSIDÉRANT la demande du Syndicat EAU47 de rajouter la commune de Laplume afin de connaître le tracé des réseaux d'eau et d'assainissement sur cette commune et d'avoir accès au cadastre ;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour les annexes de la convention :

- Annexe 1 : montant des prestations (les 3 applications)
- Annexe 2 : montant total
- Annexe 3 : détail des accès (par commune)

VU la cotisation annuelle, calculée proportionnellement au nombre de communes en adhésion, d'un montant total de 46 273,36 € ;

Sur proposition de Madame la Présidente,

**Après en avoir délibéré,
le Comité Syndical :**

à l'unanimité des membres présents,

VALIDE les 3 annexes à la convention « Information géographique – EAU47 » à conclure avec le CDG47 telles qu'annexées à la présente délibération, relatives à la mise à disposition des applications SIG « Cadastre », « ASN AEP » et « SPANC » ;

RAPPELLE que cette convention précise les modalités d'intégration des nouvelles communes ainsi que les modalités financières de mise en œuvre et de maintenance des applications ;

AR Prefecture

047-254702491-20240912-24_063_C-DE
Reçu le 30/09/2024
Publié le 30/09/2024

PRÉCISE que le montant de la cotisation annuelle sera de 46 273,36 € (hébergement, assistance technique et accès) calculé proportionnellement au nombre de communes en adhésion soit 260 pour le « Cadastre », 64 pour « l'ASN AEP » et 253 pour le « SPANC ».

DONNE POUVOIR à la Présidente pour signer la présente délibération ainsi que toutes pièces s'y rapportant, et en assurer son exécution.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

La Présidente	Le secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Christian GIRARDI